

Communiqué de presse

Le 30 janvier 2025,

Accès à l'IVG : 50 ans de progrès pour la santé des femmes et des filles.

Dans un contexte de célébration des 50 ans de la loi Veil, le Réseau français Villes-Santé souhaite rappeler l'importance cruciale de **l'accès à l'IVG pour toutes les femmes et les filles**, et du **rôle du système de santé et de soin** pour garantir, soutenir et faciliter cet accès pour toutes.

Nous saluons les évolutions positives récentes pour garantir constitutionnellement la liberté de recourir à l'IVG, ainsi que d'en renforcer son accès : allongement du délai légal de recours, possibilité pour les sage-femmes de pratiquer les IVG chirurgicales en milieu hospitalier, renforcement de l'accès à l'IVG médicamenteuse et allongement des délais, suppression du délai de réflexion.

Le soutien aux [Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle](#) (en partie assurés par le [Planning familial](#)), dont certains sont soutenus par les municipalités, est absolument essentiel pour **garantir l'accès à ce droit fondamental pour la santé des femmes et des filles**.

Pour accéder au site institutionnel, [cliquez ici](#)

Contact presse :

Yannick NADESAN – 06 49 56 99 28 – y.nadesan@ville-rennes.fr

Maude LUHERNE – 07 69 34 29 33 – maude.luherne@villes-sante.com

Pour plus d'informations sur le Réseau français Villes-Santé, rendez-vous sur villes-sante.com

À propos du Réseau français Villes-Santé :

Le Réseau français Villes-Santé est un réseau national de 116 villes et intercommunalités œuvrant pour l'amélioration continue des politiques et actions en faveur d'une meilleure santé, dans le sens du Programme Villes-Santé initié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1987.

Depuis ses débuts, les missions du Réseau français Villes-Santé :

- Consolider les liens entre les villes et les intercommunalités membres du Réseau et contribuer à son développement.
- Faciliter les échanges de pratiques, d'expériences et de données, notamment par l'organisation de groupes de travail thématiques, d'une information mutuelle et d'une coopération entre les villes.

Le Réseau s'inscrit au sein du mouvement européen des Villes-Santé initié par l'OMS Europe depuis son début, en 1990. **Le Réseau français Villes-Santé est officiellement accrédité auprès de l'OMS** et participe activement aux échanges et aux travaux réalisés au sein de l'organisation internationale. Il s'appuie également, pour tous ses travaux, sur les avancées scientifiques dans les différents domaines couverts par ses activités.

La mise en œuvre du programme de travail du Réseau français Villes-Santé est financé par les cotisations de ses membres, par le ministère de la Santé et de la Prévention, ainsi que par l'agence nationale Santé publique France. Le Réseau français Villes-Santé bénéficie également du soutien de la Banque des Territoires pour la mise en œuvre de projet spécifiques.

villes-sante.com